Numéro spécial

Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 28.09.11 | 44e année | No 24 spécial gestion des déchets

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

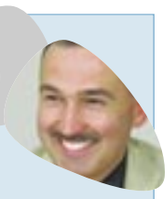

Les déchets, l'affaire de tous

Tout le canton passera à la taxe au sac en janvier 2012. Et alors? me direz-vous, bien des cantons y sont déjà. Justement, nous pouvons profiter de leur expérience.

C'est ainsi que dans la réglementation communale proposée au Conseil général, nous avons considéré la gestion des déchets dans son ensemble. En effet rien ne sert d'être les meilleurs du tri si en amont des mesures ne sont pas prises.

En amont justement, nous mettrons tout en œuvre pour stabiliser et réduire le volume global des déchets. Par exemple tout centre commercial sera tenu de mettre à disposition de ses clients, à ses frais, les installations nécessaires à la collecte, au tri et à l'élimination des déchets provenant des produits vendus. Une façon très directe d'inciter les centres commerciaux à agir sur les producteurs afin que ceux-ci cessent d'emballer leurs produits de cartons ou matières plastiques superflus.

Côté citoyen, en plus du ramassage hebdomadaire des déchets verts, chacun pourra bénéficier de 56 points de collecte, soit 19 de plus. A cela s'ajoute la déchetterie des Plaines-Roches dont la réserve de capacité est de 20%. Les conditions sont réunies pour faciliter le recyclage qui ne l'oublions pas signifie valorisation des déchets. Même ce qui finit à l'incinération est exploité par injection de chaleur dans le chauffage à distance.

A nous tous de jouer le jeu et de dépasser les 47,8% de taux de tri déjà atteint à Neuchâtel.

Pascal Sandoz
Directeur des infrastructures et des énergies

Le métier de sonneur est appelé à disparaître: Pierre Kuruc sera affecté à de nouvelles tâches au sein de la Voirie.

Mieux trier pour économiser

La taxe au sac sera introduite dès le 1er janvier 2012 en ville de Neuchâtel ainsi que dans l'ensemble du canton. Les sacs officiels, de 17 ou 35 litres, coûteront respectivement 1 et 2 francs. Ce prix, fixé par l'Etat, s'accompagnera d'une taxe annuelle de base propre à chaque commune. Celle-ci sera prélevée sous déduction d'une participation de l'impôt de 20 à 30%.

Le Conseil général sera saisi d'un rapport de l'exécutif lors de sa séance du 17 octobre. Ce rapport propose de fixer la part de l'impôt pour le tri des déchets à 25%. Si le législatif l'accepte, la taxe annuelle de base s'élèvera à 104 francs.

Vers une meilleure gestion des déchets

L'introduction de la taxe au sac a pour but d'inciter la population à mieux trier ses déchets. En 2010, le taux de recyclage du canton de Neuchâtel approchait les 35%. Ce résultat se situe bien loin de la moyenne nationale de 50%. La ville de Neuchâtel s'en sort à bon compte avec un taux de tri de 48%. La réalisation de la déchetterie de Plaines-Roches et le développement des points de collecte de quartiers ont contribué à ce résultat qui pourrait encore s'améliorer notamment dans le domaine des déchets plastiques.

Davantage de points de collecte

En ville de Neuchâtel, l'introduction de la taxe au sac s'accompagne de la mise en place de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères. A terme, la commune en comptera 450. Les points de collecte de quartiers, qui permettent de recycler le verre, le carton, le papier, ainsi que l'aluminium, auront droit à un lifting. Il est prévu d'implanter 19 éco-points supplémentaires. Ce numéro spécial de «Vivre la ville» présente les enjeux de la taxe au sac ainsi que les dernières mesures mises en place par le service de la Voirie pour faciliter la gestion des déchets. (ak)

Le service de la Voirie de la Ville de Neuchâtel remplit plusieurs missions en faveur de la population.

Les Neuchâtelois devront davantage trier leurs déchets avec l'introduction de la taxe au sac.

Les collaborateurs de la Voirie œuvrent avant, pendant et après la Fête des vendanges. Reportage.

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

magasin du monde
solidaires au quotidien

Le Magasin du Monde de Neuchâtel déménage à la **rue du Château 2**.

Ses bénévoles se réjouissent déjà de vous y accueillir dès le samedi 1er octobre 2011.

Vous y trouverez une large palette de produits alimentaires issus du commerce équitable, de délicieux fruits frais TerrEspoir du Cameroun, des produits cosmétiques et ménagers, de l'artisanat original ou encore des idées cadeaux.

Magasin du Monde de Neuchâtel
Château 2
2000 Neuchâtel
Tél : 032 724 24 12

Nouvel horaire dès le 1er octobre :	**lundi**	**14h-18h30**
	mardi-vendredi	**9h-12h / 14h-18h30**
	samedi	**9h-16h**

Commerce Equitable

Dans ce numéro

Points de collecte

Dix-neuf points de collecte de quartier verront le jour d'ici la fin de l'année. Ces éco-points auront également droit à un lifting. Les bennes bleues et brunes, qui permettent de recycler le verre, le carton et le papier, seront remplacées par des conteneurs de couleur anthracite.

Page 4

Taxe au sac

La taxe au sac sera introduite dans l'ensemble du canton de Neuchâtel dès le 1er janvier 2012. Les sacs officiels, de 17 et 35 litres, coûteront respectivement 1 et 2 francs.

Page 8

Conteneurs enterrés

La ville de Neuchâtel s'équipe de conteneurs enterrés. A terme, elle en comptera 450 sur l'ensemble du territoire communal. Leur installation facilite à la fois le travail des collaborateurs de la Voirie et le dépôt des ordures ménagères par la population.

Page 9

Recyclage de matières premières

L'entreprise Job Eco occupe 55 personnes au Locle et 32 à Neuchâtel. Elle se charge de récupérer les produits électriques et électroniques dans le but de les recycler. Edgar Pfister, responsable du site de Neuchâtel explique de quoi il retourne.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 12 octobre 2011.

Le service de la Voirie remplit plusieurs missions en faveur de la population

Le service de la Voirie possède un parc de 70 véhicules et machines pour assurer la propreté du domaine public.

Un travail pour le public

Le service de la Voirie œuvre au quotidien pour maintenir la salubrité des rues sur l'ensemble du territoire communal. Nettoyages, gestion des déchets, entretien du domaine public et soutien à l'organisation de manifestations constituent les missions principales de la Voirie. Un travail, parfois ingrat, pour lequel les employés n'obtiennent pas toujours la reconnaissance escomptée.

La Voirie compte quelque 80 employés, dont 5 apprentis dans des domaines aussi variés que le secrétariat, la gestion des déchets et les transports. Le Service possède un parc de 70 véhicules et machines au total. Camions, balayeuses, véhicules tout terrain sont autant d'engins nécessaires aux différentes activités de la Voirie.

Activités de la Voirie

Parmi les 80 collaborateurs de la Voirie, trente se chargent du nettoyage du domaine public. Ces derniers balaient les rues et vident les différentes corbeilles publiques. Ils sont aussi amenés à déneiger les chemins durant l'hiver ou encore à couper les algues qui reposent dans les ports. Le domaine des déchets, lui, comprend la gestion des différents points de collecte ainsi que de la déchetterie de Plaines-Roches et les tournées de ramassage des ordures ménagères. L'entretien du domaine public consiste à maintenir les chaussées, les murs, les escaliers, les trottoirs et les chemins de la ville de Neuchâtel dans un bon état. Les collaborateurs se chargent également d'apporter un soutien aux organisateurs de manifestations notamment en matière de matériel et de gestion des déchets. Le service de la Voirie collabore étroitement avec celui des Parcs et promenades. En hiver, les employés des deux services déneigent ensemble le domaine public.

Eternels insatisfaits

«Les collaborateurs de la Voirie doivent faire preuve d'une grande motivation et d'une certaine abnégation», indique Laurent Verguet, chef du service de la Voirie. «La plupart du temps, les gens ne voient que ce qui n'est pas fait ou pas encore fait, sans savoir tout ce qui est déjà réalisé, notamment en matière de déneigement ». La Voirie reçoit régulièrement des remarques de la part de citoyens satisfaits ou non du travail effectué. «Nous répondons à chaque demande pour essayer d'améliorer nos prestations», assure le chef. Il tient un registre qui répertorie toutes les demandes formulées. Une dame s'est par exemple plainte du fait que des crottes de chien jonchaient le trottoir. Dans le cas présent, l'équipe chargée de l'entretien avait nettoyé le secteur avant que l'incident n'intervienne. «Nous ne pouvons pas être derrière chaque crotte de chien», précise Laurent Verguet.

Des informations via Internet

La Section des infrastructures et énergies tient à jour un site Internet: www.2000neu.ch. Le service de la Voirie ainsi que ses différentes prestations y sont présentés en détail. Le programme de ramassage des déchets et la liste des différents points de collecte sont notamment à disposition de la population. Un plan répertorie l'ensemble des conteneurs enterrés au moyen de petits points verts dispersés sur une carte. Lorsque le visiteur du site Internet clique sur l'un d'entre eux, une photographie du point de collecte en question apparaît avec le nom précis de la rue. Plusieurs documents sont encore à disposition des organisateurs de manifestations avec entre autres une liste du matériel que la Voirie met à disposition. Une rubrique «nouveautés» permet de se tenir au courant des dernières mesures mises en œuvre par le service de la Voirie. (ak)

Davantage de points de collecte d'ici la fin de l'année pour le recyclage des déchets courants

Des éco-points de quartier

Pour faciliter le tri des déchets ménagers usuels, une vingtaine de points de collecte supplémentaires verront le jour d'ici la fin de l'année dans toute la ville. Ils seront équipés de nouveaux conteneurs, à la fois plus pratiques pour le public et plus rationnels à vider pour la Voirie. Ce nouvel équipement se généralisera dès l'été 2012 à tous les points de collecte.

Ce renforcement vise à faire face à la hausse prévisible de la quantité de déchets recyclés dès l'introduction de la taxe au sac en 2012. « Il est prévu de mettre à disposition de la population 19 points de collecte supplémentaires d'ici janvier prochain, ce qui portera le total à 56 », explique le chef du service de la Voirie Laurent Verguet. L'idée est que tous les habitants de la ville en aient un suffisamment proche de leur domicile pour qu'ils puissent s'y rendre à pied déposer leurs déchets recyclables courants.

Nouveau look

D'ici fin 2012, tous les points de collecte permettront ainsi de récupérer au minimum le verre, le carton, le papier, les boîtes de conserve en fer-blanc ainsi que les canettes et autres emballages en aluminium, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ils ne compteront en revanche pas de conteneur pour les bouteilles en PET. En Suisse, leur collecte est en effet de la responsabilité des points de vente.

Les points de collecte changeront par ailleurs d'allure. De couleur anthracite, les nouvelles bennes prévues sont à la fois « plus accessibles pour les usagers, mieux intégrées dans le paysage urbain et plus efficaces au niveau du ramassage », détaille Laurent Verguet. Alors que les anciennes devaient être transportées jusqu'à la déchetterie, leurs remplaçantes pourront être vidées sur place dans le camion de ramassage selon le même système que les conteneurs enterrés. Cela permettra notamment d'éviter de transporter des bennes à moitié vides, avec à la clé des économies pour la Ville.

Incivilités

Deux des nouveaux points de collecte prévus sont destinés à remplacer celui de la plaine du Mail, dont la fermeture a été décidée en raison notamment des nombreux dépôts sauvages à côté des bennes. Il faut savoir que tout ce qui n'est pas dans un conteneur finit incinéré, même s'il s'agit de déchets recyclables, souligne à ce propos Laurent Verguet. Moralité ? Trier ses déchets ne suffit pas : encore faut-il les déposer dans la bonne benne… (ab)

Le site des travaux publics, www.2000neu.ch, recense tous les points de collecte et comporte même un moteur de recherche, accessible sous l'onglet « Index des rues ».

D'ici fin 2012, tous les points de collecte en ville ressembleront à celui de la Vy-d'Etra.

La déchetterie de Plaines-Roches complète les points de collecte

Plus de 7'000 tonnes de déchets valorisables ont été collectées l'an dernier à la déchetterie.

Des pneus à la vaisselle

En plus des points de collecte de quartier, les habitants de Neuchâtel disposent également d'une déchetterie pratique et conviviale à Plaines-Roches. Seuls les cadavres d'animaux, les déchets carnés et amiantés, les médicaments, les explosifs ainsi que les ordures ménagères ne sont pas pris en charge dans ce temple intercommunal du recyclage.

Depuis l'ouverture de la déchetterie fin 2003, le volume de déchets déposé à Plaines-Roches a doublé, pour atteindre 7'000 tonnes l'an dernier, relève le chef du service de la Voirie Laurent Verguet. Plus de 600 véhicules défilent chaque samedi, jour de pointe. Alors que l'introduction de la taxe au sac incitera les habitants à trier encore davantage, aucun agrandissement n'est prévu. Selon les estimations, la déchetterie a une réserve de capacité de 20%. Un employé supplémentaire sera toutefois engagé pour améliorer l'accueil et le conseil, mais aussi pour renforcer la surveillance.

Pas une décharge

La déchetterie n'est pas une décharge où l'on peut jeter en vrac les objets dont on souhaite se débarrasser: tous les déchets collectés sont valorisés, précise Laurent Verguet. C'est pourquoi il importe de respecter les consignes de dépôt et de bien trier à la source. A titre d'exemple, la place des meubles n'est pas forcément dans la benne des objets encombrants, qui finissent broyés. Lorsque c'est possible, il faut séparer le bois de la ferraille, pour un recyclage plus fin.

> « Respecter les consignes de dépôt et bien trier à la source.»

La déchetterie de Plaines-Roches récolte les déchets compostables, le papier, le carton, le verre, le PET, le plastique, les capsules de café, les déchets inertes ménagers tels la céramique ou la porcelaine, les textiles, l'aluminium, le fer blanc, les néons et ampoules économiques, les déchets toxiques ménagers, les piles, les huiles minérales et végétales, les appareils électriques et électroniques, les frigos et congélateurs, les pneus, les batteries de voiture, le bois, la ferraille ainsi que les déchets encombrants. (ab)

La déchetterie est ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 18 heures, ainsi que le samedi de 7h45 à 11h45 et de 13h30 à 16 heures. Son accès est réservé aux habitants de Neuchâtel et des sept communes partenaires. Pour tout renseignement: 032 724 23 57 ou www.2000neu.ch.

Le samedi, jour de pointe, près de 600 véhicules franchissent le portail de la déchetterie.

Aux Editions Messeiller

Dadou Gête
Les délices du Lou

Nicole, hôtesse à la Bergerie du Lou, diététicienne, Dadou, artiste peintre dans le Jura Suisse. Elles se rencontrent sous le soleil de la Drôme provençale. De là jaillit une belle amitié. C'est aussi la découverte de deux talents qui se rejoignent et d'où naît un projet. La beauté du site, la gourmandise et l'enthousiasme ont permis la réalisation de cet ouvrage. Merci à Henri et Christophe pour le travail des textes et la mise en page. Sans eux, l'aboutissement de ce projet aurait été des plus laborieux.
Alors à vous, hôtes, amis, amateurs d'art et de bonne cuisine, pour le plaisir des yeux et du palais…
40 pages, format 24 x 21 cm

Rémy Voirol
Chacun A sa place

Cet écrit fait découvrir au travers de l'anecdote un aspect particulier de la fonction de chancelier en évoquant les heurs et malheurs survenus lors de manifestations, de séances et autres réceptions officielles. Il est enfin le résultat d'un pari ambitieux car prendre la plume pour faire connaître ses activités s'avère un exercice difficile.
136 pages, format 13 cm x 21 cm

Jean-Didier Bauer
Une bouteille dans chaque port
Histoires de mers et de fleuves

Nous sommes heureux de vous proposer un nouvel ouvrage de Jean-Didier Bauer. Six récits, dans le style vivant de marins faisant partager leurs aventures dans un mess d'équipage, écrits avec la maîtrise d'un auteur expérimenté. Ces histoires, dans la ligne de Blaise Cendrars, vous entraîneront à travers les Antilles, sur le Rhin à destination d'Anvers, à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Hambourg, des escales où bien des choses se passent…
288 pages, format 14.8 cm x 21 cm

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

…… ex. de l'ouvrage **«Les Délices du Lou»** de Dadou Gête au prix de **Fr. 27.–.**
…… ex. de l'ouvrage **«Chacun A sa place»** de Rémy Voirol au prix de **Fr. 25.–.**
…… ex. de l'ouvrage **«Une bouteille dans chaque port»** de Jean-Didier Bauer au prix de **Fr. 24.–.**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom et prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____

Le littering participe au sentiment d'insécurité des citoyens de la ville de Neuchâtel, selon une étude de l'Université de Zurich

La guerre aux mégots

Mégots de cigarettes, chewing-gums et papiers plastiques sont autant de déchets qui parfois traînent dans les rues du centre-ville. Ce phénomène – appelé littering – participe au sentiment d'insécurité des citoyens de la ville de Neuchâtel, selon une étude récente menée par l'Université de Zurich. Augmentation du nombre et de la taille des poubelles, nouvelle organisation, campagne de sensibilisation auprès de la population: le service de la Voirie de la Ville de Neuchâtel ne recule devant aucune mesure pour enrayer les mauvaises habitudes.

La Fête des vendanges constitue un exemple extrême du phénomène de littering.

En mars dernier, la Direction de la sécurité et des infrastructures lançait l'action «point rouge». Des panneaux qui comportent le slogan «Pas ça là… mais là» sont posés dans différents lieux de manière itinérante. Ils se trouvent actuellement aux Jeunes-Rives. «Nous les remettrons au centre-ville après la Fête des vendanges pour rappeler aux gens que les déchets n'ont rien à faire par terre», commente Laurent Verguet, chef du service de la Voirie. Dans le cadre des journées suisses pour la propreté des espaces publics, la Ville de Neuchâtel a participé en mai dernier à l'action coup de balai. De jeunes lycéens ont distribué de petites boîtes vertes en guise de cendriers pour rappeler aux fumeurs de ne pas jeter leurs mégots par terre.

Augmentation des poubelles au centre-ville

«La majorité des gens cherchent à se débarrasser de leurs déchets dans des poubelles adéquates», tient à préciser Laurent Verguet. Le service de la Voirie a remplacé les corbeilles du centre-ville par des poubelles plus grandes avec un couvercle qui empêche les oiseaux de venir se servir. Leur nombre a également augmenté sur l'ensemble du territoire communal. «Nonante poubelles sont réparties dans la zone piétonne du centre-ville», indique le chef de service. Les déchets y sont conditionnés dans des sacs plastiques pour une meilleure hygiène.

Deux endroits problématiques

Le bord du lac et le centre-ville sont régulièrement concernés par le littering. Les collaborateurs de la Voirie y trouvent entre autres des gobelets en plastique, des déchets de nourriture à l'emporter et des bouteilles d'alcool. «Ce qui pose le plus problème, ce sont les mégots et les chewing-gums», éclaire Laurent Verguet. La solution envisagée par la Voirie consiste – à terme – à renforcer le personnel pour laver les rues et non plus seulement pour y ôter les déchets. (ak)

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert me et sa de 14 à 17 heures.
Jusqu'au 31 mars 2012, exposition *La Regalissima Sedes* de Neuchâtel ou la naissance d'un monument.

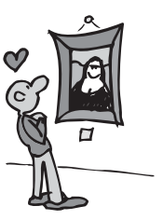

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Dès le 3 avril, exposition «Neuchâtel: une histoire millénaire». Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.
Jusqu'au 8 janvier 2012, exposition «Tell, l'assassin…».
Jusqu'au 16 octobre, exposition Gérard Schneider – grands gestes pour un grand monde.
Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques.
Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.
Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), du 29 septembre au 2 février 2012, exposition «Ultimitem». Vernissage jeudi 29 septembre à 18 heures. Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.
Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre 2012, exposition «Sacrée science! Croire ou savoir…». Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.
Centre d'art Neuchâtel CAN (rue des Moulins 37), jusqu'au 28 octobre: «Common Assembly». Ouvert me-di de 14 à 18 heures, jeudi de 14 à 20 heures.
Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 18 décembre, exposition «My-Thology», d'Elodie Pong. Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch
Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 16 octobre, exposition Giulio Camagni, peintures et dessins. Ouvert ma-ve de 14 à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.
Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 29 septembre: «Fleurs du désert», exposition de Valia Solène et Michel Bühler. Ouvert ma de 14 à 18 heures, me-sa de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.
Jardin Botanique (Pertuis-du-Sault 58) jusqu'au 2 octobre, exposition Philippe Joset, sculptures, Nicole Siron, céramiques et Maryse Guye-Veluzat, gravures (villa de l'Ermitage). Dimanche 2 octobre de 10 à 17 heures, fête d'automne. Entrée libre.

Concerts

Collégiale, vendredi 30 septembre à 18h30, les douze vendredis: Andreas Jost, organiste de Zurich. Œuvres de C. Franck, J. Alain. Entrée libre, collecte (prix indicatif Fr. 15.–).
Chapelle de la Maladière, dimanche 2 octobre à 17 heures, concert donné par trois violoncellistes, au profit de l'association Mail-Mali. Œuvres de J. S. Bach, G. Sollima, J. Haydn. Entrée libre, collecte.

Divers

Temple du Bas, samedi 1er octobre de 9 heures à 16h30, brocante, stand de livres, restauration et pâtisseries. A midi, bouchées à la reine, riz, salade.

La taxe au sac sera introduite le 1er janvier 2012 en ville de Neuchâtel et dans le reste du canton

Plus on triera, plus on économisera

Le 1er janvier 2012, le canton passera au système de la taxe au sac pour financer l'incinération des ordures. A Neuchâtel, les habitants devront n'utiliser plus que des sacs officiels, qui coûteront respectivement 1 et 2 francs pièce pour une contenance de 17 et 35 litres. Une taxe de base annuelle de 104 francs sera en outre prélevée par logement pour financer les prestations de la Voirie, selon le montant proposé par les autorités au Conseil général. « Tout le monde sera gagnant, à condition de jouer le jeu du tri », assure le directeur des Infrastructures et énergies Pascal Sandoz.

L'introduction de la taxe au sac, décidée au plan cantonal, vise à inciter financièrement les Neuchâtelois à trier davantage leurs déchets ménagers. Avec un taux de recyclage de quelque 35%, le canton est en effet loin de la moyenne nationale de 50%. L'objectif fixé est de s'en approcher.

C'est déjà presque chose faite en ville de Neuchâtel, où le taux de tri avoisinait 48% l'an dernier grâce notamment à la réalisation de la déchetterie de Plaines-Roches et au développement de points de collecte de quartier. Il existe toutefois encore une « bonne marge de progression » selon Pascal Sandoz, qui pense notamment aux déchets plastiques, acceptés depuis peu à la déchetterie.

Source d'économie

A quatre mois de l'introduction de la taxe au sac, le directeur des Infrastructures et énergies est confiant : « La Ville a pris de l'avance et dispose de l'infrastructure nécessaire pour absorber la hausse attendue des déchets recyclés. De leur côté, les habitants ont conscience de leur responsabilité environnementale et jouent d'ores et déjà le jeu du tri ». Pour Pascal Sandoz, la taxe au sac devrait ainsi recevoir un « accueil plutôt favorable » de la population, d'autant qu'elle sera « source d'économie ».

Concrètement, les Neuchâtelois payaient jusqu'à présent une taxe d'un montant hors TVA de 125 à 375 francs par an selon la taille de leur ménage, qui couvrait tous les coûts des ordures à incinérer. La collecte des déchets recyclables était financée par l'impôt.

En chiffres

Dès 2012, le financement sera tripartite. La taxe au sac, dont le prix est fixé par l'Etat, couvrira uniquement les frais d'incinération, explique l'ingénieur communal Antoine Benacloche. A cela s'ajoute une taxe de base propre à chaque commune, qui financera toutes les prestations de la Voirie dans le domaine du ramassage y compris les camions, les points de collecte et la déchetterie, sous déduction d'une participation de l'impôt de 20% à 30%. Elle sera prélevée par logement et son montant sera le même, quel que soit le nombre d'occupants.

Dans un rapport soumis le 17 octobre prochain au Conseil général, le Conseil communal propose de fixer la part de l'impôt à 25%, ce qui place la taxe de base à 104 francs hors TVA. Selon les projections de l'administration communale, les ménages y gagneront. A titre d'exemple, une famille de quatre personnes devrait s'en sortir à 260 francs par an contre 350 francs aujourd'hui, à condition de limiter sa production d'ordures à 1,5 sac-poubelle de 35 litres par semaine.

Couches-culottes

Pour ne pas léser les familles avec des enfants en bas âge, qui doivent jeter à la poubelle les couches-culottes de leurs bambins, le Conseil communal envisage d'offrir chaque année vingt sacs poubelles de 35 litres par enfant de moins de trois ans. Une motion en ce sens du groupe socialiste est pendante au Conseil général.

Les sacs-poubelles officiels seront disponibles dès la mi-décembre dans les principaux commerces du canton. C'est Vadec, le Réseau de valorisation des déchets de l'Arc jurassien, qui a reçu le mandat de l'Etat de les faire fabriquer et distribuer.

Entreprises

De leur côté, les entreprises vont devoir entièrement financer leurs déchets : aucune participation de l'impôt n'est prévue, explique Antoine Benacloche. Sinon, le système est le même. Les entreprises devront utiliser les sacs officiels taxés pour leurs ordures incinérables et payer une taxe de base couvrant les frais d'infrastructure. Le Conseil communal propose de la fixer à 185 francs par an.

Les entreprises qui produisent de trop grandes quantités de déchets pour pouvoir les déposer dans des sacs de 17 ou 35 litres, seuls acceptés dans les conteneurs enterrés de la Ville, pourront utiliser des sacs plus grands et faire appel à des prestataires privés pour les ramasser, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. (ab)

L'an dernier, les habitants de Neuchâtel ont produit 9'812 tonnes d'ordures à incinérer, soit près de 280 kilos par tête.

La Voirie organise le ramassage des ordu

Des contene

La commune de Neuchâtel est déjà équipée de 250 conteneurs enterrés en vue de l'introduction de la taxe au sac prévue le 1er janvier 2012. A terme, elle en comptera 450 qui seront installés d'ici fin 2012. Ces nouveaux conteneurs présentent l'avantage d'offrir une plus grande souplesse : le service de la Voirie de la Ville de Neuchâtel peut ramasser les ordures ménagères à tout moment et la population peut, elle aussi, y déposer ses déchets en tout temps.

Un conteneur enterré possède un volume de 5 m^3, ce qui équivaut à six conteneurs galvanisés de 800 litres. L'installation des conteneurs en question n'est pas toujours aisée. « Il faut creuser un trou de 3 mètres de profondeur pour pouvoir les mettre en place », précise Alain Froidevaux, contremaître au service de la Voirie de

Un conteneur enterré possède un volume de 5 m³, ce qui équivaut à six conteneurs galvanisés de 800 litres.

ures ménagères avec plus de souplesse depuis l'arrivée des conteneurs enterrés

eurs qui facilitent la vie

la Ville de Neuchâtel. Leur aménagement dépend de la densité de la population. Le service de la Voirie prévoit d'implanter un conteneur enterré pour 80 habitants.

Informations à la population

La population peut utiliser les conteneurs enterrés immédiatement après leur pose. Lorsqu'un quartier est entièrement équipé, une collaboratrice du service de la Voirie passe – en personne – informer les habitants. Elle leur explique où se trouve le conteneur le plus proche et comment s'en servir. «Les habitants de la ville de Neuchâtel ont la possibilité de déposer leurs ordures ménagères dans n'importe quel conteneur enterré situé sur le territoire communal», commente Alain Froidevaux. La population reçoit aussi un dépliant d'informations et un rouleau de sacs à poubelles. Si les habitants ne se trouvent pas chez eux lors du passage de la collaboratrice de la Voirie, elle les dépose directement dans leur boîte aux lettres.

Arrêt des tournées

Le service de la Voirie vide les conteneurs enterrés dès leur mise en place. Il continue – en parallèle - sa tournée de ramassage des ordures ménagères traditionnelle encore deux mois après l'installation des conteneurs enterrés. Ce laps de temps doit permettre à la Voirie d'informer tous les habitants du secteur concerné. «Ce délai peut être raccourci pour autant que tous les habitants soient avertis de l'arrêt de la tournée traditionnelle», informe Alain Froidevaux. Avec l'arrivée des conteneurs enterrés, la Voirie organise le ramassage des déchets avec plus de souplesse. «Lorsqu'il y a un accident ou des travaux sur un axe, nous avons la possibilité de programmer le ramassage à un autre moment, sans devoir tenir compte d'un horaire précis», se réjouit le contremaître.

Ouverture bloquée

Seuls les sacs fermés de 17 ou de 35 litres peuvent être déposés dans les conteneurs enterrés. Chacun d'eux est équipé d'une plaquette qui comporte le numéro 032 717 86 11, à appeler en cas de problèmes. «L'ouverture des conteneurs se bloque si l'on y met des sacs qui dépassent les 35 litres», explique Alain Froidevaux. Et d'ajouter: «Nous y avons aussi retrouvé des cartons, un sapin de Noël et même une tondeuse à gazon». (ak)

Toutes les informations relatives aux conteneurs enterrés sont disponibles sur www.2000neu.ch.

Déchets encombrants

«Il est interdit de déposer des déchets encombrants sur le domaine public», rappelle Alain Froidevaux, contremaître du service de la Voirie. Le dépôt de pareils objets sur la voie publique constitue une infraction. Dans ce genre de cas, les collaborateurs de la Voirie enlèvent le déchet encombrant le jour même. Ils ouvrent ensuite une enquête en collaboration avec la police de proximité de la Ville de Neuchâtel dans le but de retrouver l'auteur de l'infraction. S'ils mettent la main dessus, le propriétaire risque une amende de 50 francs, à laquelle s'ajoute une facture de 200 francs pour l'enlèvement du déchet. «Nous avons retrouvé plusieurs personnes grâce aux recherches effectuées par la police», commente Alain Froidevaux. Les citoyens qui souhaitent se débarrasser de déchets encombrants peuvent les amener à la déchetterie de Plaines-Roches. Les personnes qui ne possèdent pas de véhicule ont la possibilité de faire appel aux Ateliers Phénix au 032 717 78 90. Ils se chargeront du transport de l'objet contre rétribution. Renseignements sur www.ateliersphenix.ch.

Trier ses déchets, c'est faire du bien à la planète… mais aussi au porte-monnaie

Un geste pour l'environnement

Le verre peut être indéfiniment recyclé. Sa récupération coûte presque deux fois moins cher que l'incinération.

Avec l'introduction de la taxe au sac, les Neuchâtelois devront trier leurs déchets encore plus systématiquement et rigoureusement qu'ils ne le font aujourd'hui, sous peine de devoir délier plus largement les cordons de leur bourse. Mais pourquoi vaut-il la peine de s'astreindre à une telle discipline ? Un rappel s'impose.

Trier ses ordures, c'est faire preuve non seulement de responsabilité environnementale mais aussi de bon sens économique, souligne Alain Froidevaux, responsable des déchets au service de la Voirie. Cela permet premièrement d'éviter la propagation de polluants dans la nature. Les piles, mêmes vertes et rechargeables, ne doivent ainsi jamais être jetées à la poubelle, mais déposées à la déchetterie ou dans les points de vente. Les composants recyclables seront récupérés et les métaux lourds traités en vue d'une élimination sans danger. Les déchets toxiques ménagers, les néons et les ampoules économiques, ainsi que les médicaments périmés ou non utilisés doivent suivre le même chemin.

Préserver les ressources naturelles

Le tri sélectif permet aussi, grâce au recyclage, de préserver les ressources naturelles ainsi que de réduire la production de CO_2 et d'énergie nécessaire à la fabrication d'un bien. Il faut ainsi 20 fois plus d'arbres, 100 fois plus d'eau et 3 fois plus d'énergie pour produire la même quantité de papier blanc que de papier 100% recyclé. Mais l'exemple le plus flagrant est sans conteste l'aluminium, dont la valorisation permet des gains d'énergie de 95% par rapport au matériau primaire. Certains déchets trouvent par ailleurs une seconde vie inattendue, comme le PET, que l'on retrouve sous forme de fibres dans des habits de sport.

Trier ses déchets permet par ailleurs d'épargner le porte-monnaie des collectivités publiques. De fait, l'incinération coûte cher, car elle nécessite des équipements très sophistiqués pour protéger l'environnement. A l'inverse, les matières récupérées, comme le papier ou l'acier, peuvent être revendues par la Voirie sur le marché.

Consommer mieux

«Mais les gens doivent se rendre compte qu'un déchet coûte toujours cher. Les trier, c'est déjà bien, mais les limiter, c'est encore mieux», souligne le chef du service de la Voirie Laurent Verguet. C'est pourquoi il faut modifier nos habitudes de consommation : choisir des produits durables, faire réparer plutôt que jeter, privilégier les emballages minimum et laisser le superflu à la source, c'est-à-dire dans les poubelles des supermarchés. Les fabricants et distributeurs sont aussi concernés. (ab)

Les néons doivent impérativement être rapportés à la déchetterie ou dans les points de vente car ils contiennent du mercure.

En chiffres

En 2010, les habitants de la ville ont produit 9'218 tonnes d'ordures ménagères, soit 279,56 kilos par tête, ainsi que 8'447 tonnes de déchets recyclables. Le taux de recyclage a atteint 47,8%. Les déchets recyclés se répartissent comme suit :

Déchets	Tonnes en 2010
Verre	1'139,9
Papier	1'232,8
Aluminium	35,7
Ferraille	521,5
Compost	1'370,9
Bois	1'408
Carton	494,1
Electronique, électroménager	294,6
Inerte	967,5
Toxiques ménagers	31,5
Encombrants	950,5
Total	**8'447**

A propos...

Cuvée millénaire...

Alfred de Musset résumait : « Je suis triste comme un lendemain de fête » ! Quant à nous :

On a vécu un millénaire
On a dévoré les lumières
On a croqué des récits
On a apprécié ceux d'ici
On a grignoté les feux
On a dansé deux à deux
La fête et la ville

On s'est abreuvé d'animations
On s'est enivré d'émotions
On s'est joué de 1000 discours
On s'est amusé de certains tours
Passent passent les cortèges
Tournent tournent les manèges
La fête et la ville

Mais au-delà des constats, comme le dit la chanson :

Voici venu le temps,
Le temps de nous en retourner
Le cœur de souvenirs, chargé
Voici venu le temps de dire
Adieu au Millénaire, au revoir
la fête…

Voici venu le temps de dire merci, car la gratitude peut transformer votre quotidien en jour de fête…

Rémy Voirol

Anim'Action aux habitants de Pierre-à-Bot

Le café-rencontre de votre quartier vous invite **mardi 4 octobre entre 14 heures et 15h30 à la salle des loisirs, rue des Acacias 1.** Au programme, rencontres et discussions, café, thé, chocolat chaud, jus d'orange, pâtisserie du jour, journaux et jeux.

Renseignements : 032 717 74 63 ou www.neuchatelville.ch/animaction

Vacances dans les musées

Les prochaines vacances scolaires approchent... Alors, n'attendez plus pour aller regarder le programme automnal de l'Atelier des musées sur le site www.atelier-des-musees.ch rubriques « Vacances » – « Automne » et vous inscrire sans tarder aux différents ateliers.

La Ville officielle

Offre d'emploi

Les Ateliers Phénix
Entreprise de réinsertion professionnelle offrant des activités aux personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale, cherchent pour compléter son équipe d'encadrement :

un-e chef-fe de groupe pour son atelier buanderie

à 100%

Profil souhaité :
- CFC ou titre équivalent
- Etre titulaire d'un certificat de formateur d'adultes ou être prêt-e à suivre les cours
- De l'entregent
- Aptitude à la conduite de personnel
- Age idéal entre 30 et 50 ans
- Un permis de conduire ainsi que de l'expérience dans une buanderie seraient un avantage

Nous offrons :
- De bonnes conditions de travail
- Un travail intéressant avec responsabilités
- Un cadre et une ambiance agréables
- Environnement à caractère social

Si vous vous reconnaissez dans cette offre, nous vous invitons à faire parvenir votre lettre de motivation accompagnée des documents usuels (photo, curriculum vitae, copie des diplômes et certificats) à : Ateliers Phénix, « Offre d'emploi », Monruz 36, 2000 Neuchâtel, **jusqu'au 10 octobre 2011.**

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à M. Pierre Vuilleumier, directeur, au 032 717 78 90.

Entrée en fonction : **1er décembre 2011 ou date à convenir.**

A louer

Exclusivement pour personne au bénéfice de l'AVS, de condition modeste
Studio au 4e étage,

rue de la Dîme 72 à Neuchâtel

Loyer mensuel : Fr. 282.– + Fr. 98.– acompte de charges, soit Fr. 380.–
Libre dès le 15.11.2011 ou à convenir.

Exclusivement pour couple au bénéfice de l'AVS, de condition modeste
Appartement de 3 pièces au 2e étage,

rue du Verger-Rond 7 à Neuchâtel

Loyer mensuel : Fr. 844.– + Fr. 178.– acompte de charges, soit Fr. 1'022.–
Libre de suite ou à convenir.

Renseignements complémentaires : Mme C. Rumley, Service des bâtiments et du logement, fbg du Lac 3, 2001 Neuchâtel, tél. 032 717 76 72.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Serge Grard, architecte à Fenin (Maison d'art'chitecture), d'un permis de construire pour la démolition, la transformation et la reconstruction d'un immeuble commercial à la rue du Temple-Neuf 14 et à la rue de l'Hôpital 15, articles 10679, 1751, 5820 et 8471 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Wincasa SA. Les plans peuvent être consultés du 16 septembre au **28 octobre 2011,** délai d'opposition.

Demande de la Société Aldi Suisse SA, d'un permis de démolition pour le démontage d'un couvert 7, rue des Draizes, article 15029 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 16 septembre au 17 octobre 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Roberto Binda, architecte à Boudry (Atelier d'architecture BindaR), d'un permis de construire pour la construction d'un garage de 3 places à la rue de l'Orée, article 15226 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Rita et Tomas Alcala. Les plans peuvent être consultés du 16 septembre au 17 octobre 2011, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Soirée lecture au Lyceum Club

Le Lyceum Club propose mardi 11 octobre à 19h30, une soirée lecture animée par Robert Bouvier, acteur et directeur du Théâtre du Passage.

Robert Bouvier lira et commentera des extraits de Bois-mort (1934) et du Cavalier de paille (1936) de Monique Saint-Hélier.

Lyceum Club, rue des Beaux-Arts 11, mardi 11 octobre à 19h30. Prix : non-membres Fr. 12.–, membres Fr. 8.–, jeunes en formation, gratuit.

Les lundis des mots

Lundi 3 octobre à 20 heures à la galerie YD (rue Fleury 6) : *I paesi abbandonati del Sud d'Italia.*
Recupero e salvaguardia di un patrimonio in pericolo. Conférence de Maria Castellano, architecte.

De la petite fête de quartier à la Fête des vendanges en passant par Festi'neuch: la Voirie est engagée dans l'organisation de manifestations

Une fête pas comme les autres

Valentin Camozzi (en haut) et Michaël Briche (en bas), apprentis à la Voirie, se chargeaient vendredi passé des derniers préparatifs pour la Fête des Vendanges.

Apporter un soutien aux organisateurs de manifestations: telle est l'une des nombreuses missions du service de la Voirie. Réservation de matériel, gestion des déchets et mise en place de signalisation routière sont autant de tâches que remplissent ses employés. En cette année du Millénaire, ils n'ont pas chômé. Plusieurs fêtes sont venus s'ajouter aux manifestations déjà existantes. La Fête des vendanges demande une contribution des plus importantes.

Vendredi 23 septembre, Michaël Briche, 18 ans, et Valentin Camozzi, 19 ans, apprentis chauffeurs poids lourds à la Voirie, s'affairaient aux derniers préparatifs en vue de l'ouverture de la 86e Fête des vendanges.

«Il n'y a plus d'huile», lance Michaël, au volant d'une camionnette blanche. «Ça commence bien», marmonne Valentin, équipé d'une veste d'hiver noire à capuche. Il est 7h05 du matin. Les deux compères viennent de charger deux conteneurs métalliques de 800 litres sur le pont du véhicule. «C'est bon, il en reste assez», s'exclame Valentin en fermant le capot. Le jeune homme remonte à bord du camion. Ils quittent la rue des Tunnels et se rendent jusqu'au centre-ville. La camionnette s'immobilise derrière le collège Numa-Droz. Les deux collègues se précipitent sur les deux côtés du véhicule. Ils détachent les sangles qui arrimaient les conteneurs et les déchargent du véhicule. Ils les déposent près du bassin qui est vide.

Une camionnette à grue

La camionnette se dirige vers le château. Arrivés juste en dessous de l'édifice, les deux apprentis découvrent deux cabines-caisses en bois, peintes en rouge flamboyant. «Les deux cabines ont servi de billetterie pour le bal du Millénaire», indique Michaël. Il essaye de riper l'une d'elle pour atteindre le pont du véhicule, en vain. Valentin, lui aussi, tente de la pousser et de la soulever sans obtenir plus de succès. «Il faut la démonter», décide Michaël. Valentin approuve. Ils enlèvent le toit de la cabine et déconstruisent ses quatre parois qu'ils transportent sur le pont de la camionnette. «Elle est vissée. On n'arrivera pas à la démonter», soupire l'un des compères à propos de la seconde cabine. Ils la ripent avec énergie sur les pavés jusqu'au bord du véhicule. Valentin monte à la place du conducteur et met le contact. Il ressort et court vers une petite grue située sur le pont du camion. Il prend les commandes de l'engin. Michaël, lui, dispose deux sangles jaunes autour de la cabine. Il les attache à un crochet qu'il suspend au bout de la grue. Valentin soulève la cabine-caisse au moyen du bras métallique qu'il dirige avec quatre petites manettes. Une fois sur le pont, ils la fixent solidement avec une sangle.

Pas besoin de fitness

Après avoir déposé une cabine-caisse au Mail, puis l'autre derrière le Collège latin, les deux jeunes retournent au dépôt, à la rue des Tunnels. Sur place, Valentin monte sur une galerie remplie de matériel. Il se place juste au-dessus du pont du véhicule. Il prend trois poubelles vertes de 200 litres et les glisse doucement à Michaël. Debout sur le pont du véhicule, ce dernier les attrape à bout de bras et les range au fond du camion. «Ce qui est bien avec ce boulot, c'est qu'on a pas besoin d'aller au fitness», plaisante Michaël. Les deux compères ont tombé leur veste et ne ressentent plus le froid du matin. Une fois le pont complètement chargé de poubelles vertes, ils repartent en camionnette en direction de la ville.

Le parcours du combattant

Devant le péristyle de l'Hôtel de Ville, des voitures sont parquées sur le trottoir. Michaël, au volant du camion, tente de s'engouffrer dans la rue du Concert sans succès. Quelques minutes plus tard, il essaye de se frayer un chemin à la rue du Seyon entre les passants, les tenanciers de stands qui courent dans tous les sens et les voitures remplies de boissons. Les deux compères se garent finalement derrière le Collège latin. Ils chargent deux piles de poubelles vertes sur une palette. Ils se rendent, à pied, au centre-ville munis de leur chargement. Valentin tire la palette pendant que Michaël distribue une poubelle verte tous les 15 mètres, à proximité des différents stands. «Les poubelles sont coincées. Tu m'aides», demande Michaël à son collègue. Ce dernier arrive à sa rescousse et débloque les deux grands récipients. «On bosse mieux en équipe», commente Valentin. Les deux jeunes multiplient les allers-retours entre le camion et la zone piétonne jusqu'à ce que le pont soit totalement vide. «Je n'ai plus de bras», soupire Michaël. «Je n'en peux plus», surenchérit Valentin. Ils grimpent à nouveau à bord de la camionnette pour rentrer au dépôt. «Il reste encore beaucoup de choses à faire avant que la fête ne commence, on va vite avaler un sandwich et s'y remettre pour ne pas perdre de temps», conclut Michaël. (ak)

Le Ville de Neuchâtel, Vadec et Viteos tiendront un stand d'information commun au prochain Salon-Expo

Je consomme... et alors ?

La population ne sera pas laissée au dépourvu d'ici l'entrée en vigueur de la taxe au sac. Différentes informations sont prévues jusqu'à la fin de l'année. La Ville de Neuchâtel tiendra notamment un stand commun avec Vadec et Viteos lors du prochain Salon-Expo, qui aura lieu du 21 au 30 octobre sur la place du Port. Des fac-similés des nouveaux sacs-poubelles taxés seront notamment exposés, ainsi que des astuces pour trier ses déchets et réduire sa consommation d'eau et d'énergie.

«Le stand vise à sensibiliser les ménages à leur consommation», explique le délégué communal à la mobilité, au développement durable et à l'environnement Pierre-Olivier Aragno. Dans un premier secteur, les visiteurs verront tout ce qui entre dans la consommation courante d'une famille «standard»: la quantité d'eau et d'énergie utilisée, mais aussi le volume d'un chariot de courses hebdomadaire. Les objectifs que se sont fixés les autorités, comme revenir à une société à 2'000 watts d'ici 2050, seront également rappelés.

On entrera ensuite dans les lieux où l'on consomme, c'est-à-dire la cuisine et la salle de bains, poursuit Pierre-Olivier Aragno. Tous les objets du caddie seront déballés et un système de tri des déchets sera présenté par Vadec. Chiffres à la clé, quelques trucs simples seront par ailleurs donnés pour réduire sa consommation d'eau et d'énergie, comme utiliser un pommeau de douche à débit réduit ou aérer la pièce les fenêtres grandes ouvertes durant cinq minutes plutôt que de les laisser entrebâillées durant toute la journée. Les visiteurs pourront également faire partager leurs propres astuces, sur des panneaux prévus à cet effet.

Dans un troisième secteur, le stand montrera ce qu'il advient de l'eau utilisée et des déchets produits. Les différentes filières de recyclage seront notamment détaillées. Du personnel sera à disposition pour répondre à toutes les questions que pourraient se poser les visiteurs. (ab)

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Serge Castiglione, architecte à Denens (Atelier d'architecture Serge Castiglione), d'un permis de construire pour l'aménagement d'un établissement public et l'installation d'un canal de ventilation en façade 5, place Blaise-Cendrars, article 4951 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Messieurs Ali et Mustafa Ongu.

Demande de Monsieur Josef Waser, architecte à Corcelles, d'un permis de construire pour l'aménagement des combles et la pose de capteurs solaires en toiture de l'immeuble 11, rue du Clos-de-Serrières, article 8263 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de l'Entreprise Arrigo et Cie SA.

Demande de Monsieur Daniel Marti, architecte à Cortaillod (Atelier d'architecture Daniel Marti), d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires en toiture de l'immeuble 18, rue Emer-de-Vattel, article 16083 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Christine Ott.

Demande de Monsieur Fabrice Kocher, architecte à Neuchâtel (FK, architecture Sàrl), d'un permis de construire pour la transformation et l'agrandissement d'un établissement public 1, place de la Gare, article 14677 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de McDonald's Suisse Development Sàrl.

Demande de Madame Lidia Renzo, architecte à Couvet (Atelier d'architecture 2a), d'un permis de construire pour la transformation du 3e étage et des combles de l'immeuble 23, rue des Moulins, article 75 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Luciano Orlando.

Les plans peuvent être consultés du 30 septembre au 31 octobre 2011, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Votations fédérales

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer pour l'élection des députés du canton au Conseil national et au Conseil des Etats

le 23 octobre 2011

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976, et son ordonnance du 24 mai 1978;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975, et de son ordonnance du 16 octobre 1991;

vu la circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux concernant les élections pour le renouvellement intégral du Conseil national, du 27 octobre 2010;

vu l'article 39 de la Constitution cantonale, du 24 septembre 2000;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat, du 18 mai 2011,

le Conseil communal précise:

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance,** dans l'enveloppe de transmission, **à affranchir.**

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 23 octobre 2011 à 10 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert le dimanche 23 octobre 2011 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures.

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Vote par Internet

Il ne sera pas possible de voter par Internet lors de ce scrutin.

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 23 octobre, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter?

A. ÉLECTION DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS AU CONSEIL NATIONAL

Sont électrices et électeurs en matière fédérale:

a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

B. ÉLECTION DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS AU CONSEIL DES ÉTATS

Sont électrices et électeurs en matière cantonale:

c) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;

d) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;

e) les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 21 octobre 2011 à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote.

Neuchâtel, le 21 septembre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, Alain Ribaux — **Le chancelier, Rémy Voirol**

Echos

Hier, le Conseil communal a été représenté par M. Alain Ribaux, président, à la réception des nouveaux retraités.

Jeudi, Mme Françoise Jeanneret, directrice de la culture, représentera les Autorités communales, au vernissage de l'exposition «Ultimitem» au Musée d'ethnographie.

Samedi, le Conseil communal sera représenté par M. Alain Ribaux, président, au 125e anniversaire d'Union Société philanthropique Suisse, Cercle de Neuchâtel.

Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à Mme et M. Lidia et Karlheinz Kusch-Mussoi, à l'occasion du 50e anniversaire de leur mariage, à Mme et M. Friedhilde et Friedrich Gehringer-Cavelti, à l'occasion du 55e anniversaire de leur mariage et à Mme et M. Agnès et Charles Freymond-Folly, à l'occasion du 60e anniversaire de leur mariage.

Programme cinéma pour la semaine du 28 septembre au 4 octobre

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
UN HEUREUX ÉVÉNEMENT
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au sa, lu/ma 17h45, me au ma 20h15, je/ve, lu/ma 15h15.
Acteurs: Louise Bourgoin, Pio Marmaï, Josiane Balasko.
De Rémy Bezançon.

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
LES SCHTROUMPFS – 3D
9e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF me, sa/di 15h15.
De Raja Gosnell. Derniers jours.

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
LES HOMMES LIBRES
1re semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF di 18h.
Acteurs: Tahar Rahim, Michael Lonsdale.
De Ismael Ferroukhi.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
LES HOMMES LIBRES
1re semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au sa, lu/ma 18h, 20h30, je/ve, lu/ma 15h.
Acteurs: Tahar Rahim, Michael Lonsdale.
De Ismael Ferroukhi.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
LES SCHTROUMPFS – 2D
8e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF me, sa/di 15h.
De Raja Gosnell.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
LE FANTÔME DE L'OPÉRA
1re semaine. Pas de limite d'âge.
VO sans s-t di 19h30.
Acteurs: Ramin Karimloo, Sierra Boggess.
De Cameron Mackintosh.
En live et HD de Londres. Prévente ouverte.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
WE NEED TO TALK ABOUT KEVIN
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO angl. s-t fr/all. me au ve, lu/ma 15h30, me au ma 18h15, 20h30.
Acteurs: Tilda Swinton, John C. Reilly.
De Lynne Ramsey.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
THE ZOOKEEPER
7e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF sa/di 15h30.
Acteurs: Kevin James.
De Frank Coraci. Derniers jours.

ARCADES — **032 710 10 44**
IDENTITÉ SECRÈTE
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h30, 20h15, ve/sa 23h.
Acteurs: Taylor Lautner, Sigourney Weaver.
De John Singleton.

ARCADES — **032 710 10 44**
LA FÉE
7 ans sug. 10 ans. VF s-t all. me au ma 18h.
Acteurs: Philippe Martz, Thérèse Fichet.
De Dominique Abel.

BIO — **032 710 10 55**
VOL SPÉCIAL
2e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h30, 18h15, 20h30.
De Fernand Melgar.
Sa 1er octobre à 20h30, séance spéciale en présence du réalisateur.

REX — **032 710 10 77**
MAIS COMMENT FONT LES FEMMES ?
2e semaine. 7 ans sug 12 ans.
VF me au ma 20h30.
Acteurs: Sarah Jessica Parker, Pierce Brosnan.
De Douglas Mc Grath.

REX — **032 710 10 77**
LA GUERRE DES BOUTONS
3e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h.
Acteurs: Alain Chabat, Eric Elmosnino, Mathilde Seigner.
De Yann Samuell.

REX — **032 710 10 77**
HABEMUS PAPAM
4e semaine. 10 ans sug. 16 ans.
VO it. s-t fr/all. me au ma 17h30.
Acteurs: Michel Piccoli, Nanni Moretti.
De Nanni Moretti.

REX — **032 710 10 77**
CRAZY, STUPID, LOVE
3e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF ve/sa 22h30.
Acteurs: Steve Carell, Juliane Moore.
De Glenn Ficarra.

STUDIO — **032 710 10 88**
SEXE ENTRE AMIS
4e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 20h15.
Acteurs: Justin Timberlake, Mila Kunis.
De Will Gluck.

STUDIO — **032 710 10 88**
LA NOUVELLE GUERRE DES BOUTONS
2e semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h15, 17h30.
Acteurs: Laetitia Casta, Gérard Jugnot, Kad Merad.
De Christophe Barratier.

L'instantané de Stefano Iori...

... jeune spectateur au cortège de la Fête des vendanges

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

ANAAP – Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique. Permanence psycho-sociale l'après-midi: «Le Déclic», rue du Plan 19, «Le Nouvel Horizon», Beau-Site 29, La Chaux-de-Fonds. Groupes d'entraide, groupe des proches. Renseignements au N° de tél. 032 721 10 93, réunions le mardi, une fois par mois, de 20h à 21h30.

ANPP – Association neuchâteloise des psychologues et psychologues-psychothérapeutes. Jean-Christophe Berger, secrétariat ANPP, rue de l'Ecluse 57, tél 079 767 93 03, e-mail: info@anpp.ch.

ANSB – Association neuchâteloise de services bénévoles (rue Louis-Favre 1), du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30, tél. 032 724 06 00: orientation, information, formation dans les domaines des visites, transports, accompagnement de personnes en fin de vie, etc.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00**, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144**.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du dimanche 2 octobre

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: di à 9h, Gottesdienst. A 10h15, culte paroissial avec sainte cène. Ouverture de la campagne d'automne DM/EPER et vente de fruits Terr-Espoir. Jeudi à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: ouverture tous les jours de 9h à 18h pour le recueillement.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 2. Oktober, 9 Uhr, Gottesdienst im Temple du Bas, Neuchâtel, Abendmahl.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h, messe. Di à 17h30, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30, messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h30, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: sa à 16h, messe en croate. Di à 17h, messe en espagnol.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 9h45, messe à La Chaux-de-Fonds.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

imprimerie
messeiller sa

L'image

de votre entreprise

passe par notre

technique

Saint-Nicolas 11 • Case postale • 2006 Neuchâtel • Téléphone 032 725 12 96
Téléfax 032 724 19 37 • www.messeiller.ch • admin@messeiller.ch

L'entreprise Job Eco occupe 55 personnes au Locle et 32 à Neuchâtel

Recyclage de matières premières

Le service de la Voirie de la Ville de Neuchâtel travaille en collaboration avec plusieurs partenaires dans le domaine du recyclage des déchets. Parmi eux, la société anonyme Job Eco, basée au Locle ainsi qu'à Neuchâtel, est spécialisée dans le recyclage des produits électriques et électroniques. Télévisions, ordinateurs, frigos figurent parmi la longue liste d'appareils que l'entreprise récupère pour en extraire les matières premières. Edgar Pfister, responsable du site de Neuchâtel, présente les différentes missions de Job Eco.

En 2010, l'entreprise Job Eco a traité 2100 tonnes de matériel électrique et électronique.

Comment l'entreprise a-t-elle vu le jour ?

Jorys Forestier est à l'origine du projet. Ce peintre en machines industrielles a connu une période de chômage durant laquelle il a rencontré l'ancien président du syndicat Unia. Il lui a présenté son projet qui consistait à récupérer des produits informatiques pour les démonter et les recycler. Jorys Forestier a créé Job Eco SA le 23 janvier 1995. L'entreprise est basée au Locle et possède également un site à Neuchâtel. Il se situe à la rue Maillefer 11a à Serrières.

De quoi s'occupe Job Eco plus exactement ?

Les activités de l'entreprise couvrent plusieurs volets. Job Eco s'occupe de favoriser l'insertion sociale de personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale ainsi que de migrants. Nous les coachons pour qu'ils retrouvent du travail. Nous leur donnons par exemple des conseils pour rédiger un CV ou pour répondre à des offres d'emploi. Les personnes qui bénéficient de l'assurance invalidité peuvent également prendre part à notre programme pour évaluer leurs aptitudes au travail. Le site de Neuchâtel occupe trente personnes en voie de réinsertion. Elles sont encadrées par une équipe de cinq employés.

L'entreprise est également active dans le domaine écologique. Actuellement, une pile sur trois finit à la poubelle dans le canton de Neuchâtel. Dans ce contexte, Job Eco se charge de récupérer des appareils électriques et électroniques pour les recycler. Les travailleurs démontent les appareils ménagers, les jouets, le matériel informatique, les produits TV, Hi-Fi et vidéos, les téléphones, ainsi que les appareils de photographie. Ils en extraient entre autres les piles, les polychlorobiphényles (PCB) et le mercure, qui se trouve dans les tubes des néons ou des écrans plats. Ces matériaux sont ensuite recyclés et revalorisés.

D'où provient le matériel que vous recyclez?

En grande majorité, nous le récupérons nous-mêmes. Nous allons aussi bien dans les déchetteries communales que chez des particuliers. Certaines personnes nous amènent directement leurs appareils, mais je préfère que nous nous occupions du transport pour éviter de polluer à tout va. Un employé a spécialement été engagé pour étudier minutieusement tous nos parcours dans le but de rationaliser nos déplacements. Job Eco compte deux camions d'une capacité respective de 1,5 et 3,5 tonnes et une camionnette qui fonctionne au gaz naturel pour le site de Neuchâtel. Nos véhicules ne circulent jamais à vide ou à moitié pleins. Nous veillons à optimiser nos courses pour ne pas nuire à l'environnement.

Les appareils que vous recevez sont-ils toujours défectueux ?

Nous sommes coincés par la société de consommation. Par exemple, une personne achète le nouveau jeu-vidéo Super Mario pour jouer sur son ordinateur pentium 3. Si le jeu en question ne fonctionne que sur pentium 4, la personne achètera un nouvel ordinateur et se débarrassera de l'ancien. Job Eco détruit entre 15'000 et 20'000 décodeurs TV par an. Ils sont toujours en état de marche, mais ne lisent pas la haute définition (HD): ils sont devenus obsolètes. La réparation d'appareils électriques et électroniques pose également problème. A l'heure actuelle, il est souvent moins coûteux de racheter un appareil neuf que de le réparer. Certaines machines fonctionnent très bien mais demeurent inutilisables à cause d'une batterie défectueuse. Les accus deviennent vite dépassés et introuvables.

Lorsqu'une télévision arrive chez vous, que devient-elle ?

Les ouvriers se chargent d'enlever les vis qui se trouvent aux quatre coins de l'appareil pour pouvoir enlever l'écran. Ils récupèrent le déflecteur qui se trouve à l'intérieur. Après le démontage de la télévision, les différents matériaux qui la composent sont triés en vue de leur recyclage. Une télévision se compose entre autres de ferrite (fer primaire) et de cuivre. Nous devons développer des connaissances métallurgiques et chimiques par rapport aux composants du matériel que nous recyclons. Par exemple, si l'on mélange du fer à de la ferrite, on obtient de l'acier. En règle générale, les ouvriers de Job Eco maîtrisent le démontage d'une télévision au bout d'une semaine.

Que faites-vous des matières premières que vous récupérez?

Job Eco SA travaille en partenariat avec la Fondation pour la récupération des déchets ménagers en Suisse (SENS) et l'Association suisse de la bureautique, de l'informatique, de la télématique et de l'organisation (SWICO). La SENS lui a attribué une licence en 1998. La SWICO, elle, lui a octroyé une licence en 2001 pour le recyclage et l'élimination des appareils électroniques grand public. Les deux

entités recyclent – avec le moins de moyens possibles – du matériel dans le but de le réutiliser.

La SWICO nous donne les destinations où livrer le matériel. Nous apportons la plupart des matériaux récupérés à Bühlmann Recycling à Münchenwiler (BE) ou à Cressier (FR). D'autres composants sont acheminés à Battrex en Hollande. Certains déchets à détruire et à incinérer sont menés chez Vadec à La Chaux-de-Fonds ou à Colombier. Les matériaux sont recyclés et réutilisés pour l'industrie.

Renseignements sur www.job-eco.ch

Anne Kybourg